

CALENDRIER DE VACANCES HIVER 2023-2024



DATES IMPORTANTES

Durée du calendrier de vacances	Pour toutes les catégories syndicales : Du 15 octobre au 27 avril 2024
Date de la mise en ligne des calendriers dans le WebLogibec	Pour toutes les catégories syndicales : Le 14 août 2023
Date de la période des choix	Pour toutes les catégories syndicales : Du 6 au 21 septembre 2023
Date de l'affichage officiel des calendriers approuvés	Catégorie 1 (FIQ) → Vers le 1 ^{er} octobre 2023 Catégorie 2 (SCFP) → le 2 octobre 2023 (au plus tard) Catégorie 3 et 4 (CSN et APTS) → le 1 ^{er} octobre 2023 (au plus tard)

FORMATION CALENDRIER HIVER 2023-2024

DURÉE 1 H 30 – DEUX PLAGES HORAIRES OFFERTES PAR SEMAINE

25 et 27 juillet	2 et 4 août	7 et 9 août	14 août	16 et 17 août	21 et 22 août	6 septembre	1 ^{er} octobre
Formation calendrier	Formation calendrier	Formation calendrier	Mise en ligne des calendriers	Formation calendrier	Formation calendrier	Début des choix	Affichage des calendriers approuvés

APPROBATION ET RETOUR DES CALENDRIERS

Quand approuver les calendriers?	Au plus tard à la date d'affichage officiel des calendriers approuvés.
Comment retourner les calendriers?	Puisque le processus de choix se déroule dans le WebLogibec, il n'est plus nécessaire de retourner vos calendriers approuvés par courriel.

POUR LE CALCUL DES QUOTAS

Nombre de jours / nombre de semaines complètes
(pour la durée du calendrier d'hiver)

Pour les catégories syndicales 1, 2, 3 et 4	140 jours / 28 semaines
--	-------------------------